

Finances informations



SUPPLÉMENT N°2 AU JOURNAL 129

ISSN : 0292 - 8876

PRIORITÉ AUX AGENTS

LA SANTÉ DES AGENTS, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL, *un combat quotidien !*

LES AGENTS AU CŒUR DE NOS REVENDICATIONS

Pour la Fédération des Finances FO, tout doit être mis en œuvre pour que soit garantie en permanence à tous les agents des Ministères Économiques et Financiers, une politique d'Hygiène, de Sécurité et de Santé au travail de haut niveau.

Pour Force Ouvrière, cette garantie passe d'abord :

■ Par le bon fonctionnement des CHSCT des Ministères Économiques et Financiers trouvant sa signification dans le respect du dispositif réglementaire et la prise en compte de son évolution qui doit s'imposer à tous et ne doit pas être laissé à la libre appréciation des chefs de service locaux.

■ Par le droit des agents de travailler dans des locaux respectant, leur santé, l'Hygiène et la Sécurité : tout doit être fait pour que la vie et la santé des agents ne soient jamais mises en danger, ce qui nécessite que toutes les mesures de prévention soient prises.

■ Par l'amélioration des conditions matérielles de travail des agents, l'amélioration de l'aménagement et de l'hygiène des locaux de travail.

■ Par toute action permettant de donner toute sa place à la prévention de tous les risques auxquels peuvent être exposés les agents et par l'élaboration de consignes de sécurité appropriées.

■ Par la préservation et l'amélioration du réseau des acteurs de prévention : Médecins de Prévention ; infirmières ; ARMP ; Inspecteurs Santé Sécurité au Travail ; Secrétaires Animateurs ; Ergonomes ; assistants de prévention.

■ Par l'augmentation des crédits.

La Fédération des Finances FO et tous ses syndicats affiliés agissent au quotidien pour faire évoluer favorablement les pratiques en ce sens, pour une politique Hygiène et Sécurité, Santé au Travail à la hauteur de ces enjeux et des attentes de tous les agents des Ministères Économiques et Financiers.

COMBATTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Pour FO Finances, les diminutions des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois (plus de 24 000 emplois en 10 ans), les restructurations permanentes, aggravent les conditions de travail des agents des Ministères économiques et financiers et génèrent de plus en plus de souffrance au travail comme l'attestent les rapports annuels des Médecins de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) et des ergonomes. Les agressions (verbales et physiques, en particulier dans les services

d'accueil du public), la souffrance au travail, l'épuisement, les «burn out» dont les agents sont victimes, sont malheureusement en progression et les Médecins de Prévention sont toujours aussi nombreux à en témoigner.

Comme FO Finances, ils évoquent, une fois de plus, le lien entre cette souffrance et les restructurations, les objectifs de «rentabilité», les réductions d'effectifs, de moyens et l'organisation du travail.

QUELQUES CHIFFRES 2013

- 2680 situations de souffrance exprimées par les agents
- 238 situations de harcèlement moral
- 158 états d'épuisement professionnel déclarés
- 7 tentatives de suicide sur le lieu de travail
- 61 syndromes psycho-traumatiques
- 18 suicides

La Fédération des Finances FO condamne les pratiques actuelles de management et exige des méthodes de gestion et d'encadrement des personnels plus humaines et respectueuses des personnes, permettant de prévenir les situations de souffrance au travail des agents quel que soit leur grade.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour les agents: il est plus

que jamais nécessaire de préserver et de renforcer le réseau des acteurs de prévention dont les charges ne cessent d'augmenter.

Pour FO Finances, des engagements en ce sens, doivent figurer dans l'accord de prévention des Risques Psycho Sociaux actuellement en cours de négociation et toujours dépourvus des moyens auxquels s'est pourtant engagé le Ministre le 30 avril 2014.



FO Finances revendique

- L'arrêt des suppressions d'emplois et de moyens, un plan pluriannuel de recrutement, de vrais moyens pour les acteurs de prévention, pour les CHSCT, des mesures concernant l'organisation du travail relatives, notamment, à la phase de conception des logiciels de travail des agents, l'entretien des bâtiments, des surfaces de travail suffisantes pour chaque agent; un réel accompagnement des agents en difficultés ou malades...; de véritables études d'impact en amont des projets de réorganisation...
- La reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées par la souffrance au travail notamment le burn out.
- La reconnaissance en accident du travail des suicides et tentatives de suicides dont les causes sont liées pour tout ou partie à des raisons professionnelles.

ÉRADICATION DE L'AMIANTE

SUIVI MÉDICAL, MESURES DE RÉPARATION POUR LES AGENTS EXPOSÉS !



FO Finances revendique

- La mise en œuvre d'un plan global d'éradication de l'amiante au sein des Ministères Économiques et Financiers, concernant aussi bien les sites domaniaux que les sites loués par l'Administration.
- La mise en place immédiate de la signalétique amiante réglementaire sur tous les matériaux contenant de l'amiante afin d'éviter toute contamination accidentelle, notamment lors de travaux intervenant dans les immeubles occupés par les agents.
- La protection systématique des agents en cas de travaux de désamiantage.
- L'élaboration et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA), accessibles à tous les occupants.
- La transparence totale concernant l'ensemble des documents établis lors des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante à l'égard des personnels, des organisations syndicales et des instances (CT et CHSCT).
- Le recensement complet des personnels exposés à l'amiante et aux substances CMR, quel que soit le niveau d'exposition et la prise en compte de toutes les expositions intervenues tout au long de la carrière des agents (traçabilité).
- La remise aux agents concernés de certificats de présence, de fiches ou d'attestation d'exposition à l'amiante ainsi qu'aux substances toxiques CMR.
- La mise en œuvre des dispositifs de suivi médical professionnel post exposition et post-professionnel en cas d'exposition à l'amiante et aux CMR.
- La reconnaissance maladie professionnelle pour les agents malades suite à exposition.
- L'extension aux fonctionnaires de l'ensemble des mesures de préretraite amiante dont bénéficient les salariés du secteur privé et indemnisation à hauteur du préjudice subi.
- La reconnaissance « site amianté » pour le Tripode à Nantes.

FO FINANCES A PARTICIPÉ À L'OBTENTION DE DEUX AVANCÉES MAJEURES :

- La reconnaissance en maladie professionnelle pour des cancers liés à l'amiante hors tableaux,
- Le classement des agents du Tripode de Nantes en exposition intermédiaire.

POUR L'AMÉLIORATION DU RECRUTEMENT, DE L'INSERTION, DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES PERSONNELS HANDICAPÉS

Pour les personnels handicapés FO Finances agit et se bat dans les écoles de formation, dans les services, dans les instances et groupes de travail et sur tous les fronts contre toute discrimination

et pour l'amélioration du recrutement, de l'accueil, de la scolarité, de l'aménagement des postes de travail, des formations, mutations et notation et du déroulement de carrière



FO Finances se bat à vos côtés pour

- l'adaptation des épreuves des concours et de la scolarité quelle que soit la nature du handicap.
- l'accessibilité des locaux et l'aménagement des postes de travail.
- pour faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi
- le respect de l'obligation légale d'emploi de 6% par les Ministères Économiques et Financiers.
- FO Finances combat toute inégalité de traitement, toute discrimination ou exclusion notamment dans le déroulement de carrière. A cet égard, pour FO Finances, l'expérience et les compétences de la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées (CRIPH) sont des éléments essentiels à préserver et à développer.
- FO Finances veille à la bonne utilisation des crédits du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour que ceux-ci répondent aux réels besoins des personnes handicapées ou devenant handicapées.

VOS REPRÉSENTANTS FO INTERVIENNENT DANS LES INSTANCES OÙ SE TRAITENT LES QUESTIONS RELATIVES À LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

LE CHSCT-MINISTÉRIEL

- Définit les orientations et détermine les priorités de la politique ministérielle de prévention des risques professionnels.
- Examine les rapports annuels de l'Inspection Santé et Sécurité au Travail, de la Médecine de Prévention, du pôle Ergonomie ainsi que le rapport sur l'évolution des risques professionnels et organise la formation des acteurs Hygiène et Sécurité, Santé au Travail.
- Analyse et mesure les impacts des actions mises en œuvre et participe à l'amélioration des outils d'intervention.

LES 3 GRANDES MISSIONS DES CHSCT

Contribuer à la protection
de la santé physique et mentale.

Contribuer à l'amélioration
des conditions de travail

Veiller à l'application
de la réglementation en la matière

L'ACTION DE FO FINANCES A PERMIS D'OBTENIR

- Depuis 2011 : 3 emplois d'Inspecteurs Santé Sécurité au Travail supplémentaires ont été implantés.
- En 2013 : des crédits Santé Sécurité au Travail pour la Nouvelle Calédonie.
- En 2014 : ces crédits ont été étendus à la Polynésie française, St Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

LE 4 DÉCEMBRE, VOTER FO FINANCES

C'est renforcer le rôle et la place des militants FO au sein des instances CHSCT

Vos candidats AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



FÉDÉRATION
DES FINANCES



Philippe GRASSET *DGDDI*



Hélène FAUVEL *DGFIP*



Marie-Jeanne CATALA *DGDDI*



Céline FASULO *DREAL*



Marie-Josée DEFRANCE *INSEE*



Jean-François ZAMORA *SG*



Sophie MAHE *SCL*



Françoise GAUCHET *DGFIP*



Françoise PHELIX *DGFIP*



Françoise LAGOUANERE *DGCCRF*



Bernard BOIDIN *DGT*



Patricia DOUNAEVSKY *DGCIS*



Didier COURTOIS *DGFIP*



Céline DEFARCY *DIRECCTE*



Jacques DEFFIEUX *DGDDI*



Eric GUERRY *DGFIP*



Laurent AUBURSIN *DGFIP*



Thérèse KANE *SG*



Béatrice COLLET *DGFIP*



Bernard SANNINI *SG*



Roselyne LEMAINQUE *DREAL*



Patricia DAVID *INSEE*



Wilfried GERARD *DREAL*



Gil LORENZO *DGDDI*



Martine HELLERINGER *DGFIP*



Jacques REGNIER *DGFIP*



Jean-François DEBACKER *INSEE*



Pascal DUMAS *DGFIP*



Florence DIOT *DGFIP*



Olivier DUBARRY *DGFIP*

LE 4 DÉCEMBRE 2014
**PRIORITÉ
AUX AGENTS**